Mediator, le scandale sanitaire va-t-il devenir un scandale judiciaire ?

L’Association Française des Diabétiques dénonce les méthodes de Servier qui entouré d’un bataillon d’avocats et d’experts, cherche systématiquement à compliquer et retarder les procédures. Exiger un test d’effort pour une personne dont la valvulopathie est parfaitement avérée est anormal et abusif.

Cette exigence témoigne d’une volonté de rendre les expertises les plus éprouvantes possible pour les patients. Face à l’acharnement procédurier de Servier, la voie juridictionnelle peut ainsi devenir un piège pour les victimes du Mediator.

L’AFD rappelle que la création d’un fonds d’indemnisation de toutes les victimes du benfluorex, géré par l’Etat, abondé par le laboratoire Servier, est une solution transparente et équitable.

L’AFD exige que les critères d’expertise liés à ce fonds soient clairs, préalablement bien définis et non inquisitoriaux. A cette condition, le fonds en question représente une réponse satisfaisante pour les victimes en termes de clarté, de sérénité et de durée des procédures.

Face à l’évidence du scandale sanitaire, la mauvaise foi et le cynisme vont-ils ajouter un scandale judiciaire pour renouveler le sinistre feuilleton du Mediator ? L’AFD appelle toutes les parties concernées au respect des victimes, à la décence et à la mesure.